

Exemples de calculs pour les hébergements non classés

Rappel : la tarification est de 2 % du cout HT des nuitées (=du séjour) par personne (=adulte non exonéré)

Exonérations : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Modalités de calcul : Tarif des nuitées (=séjour) HT par adulte (non exonéré) * Taux de tarification retenu 2 % = Montant de la taxe à percevoir

Hébergement en hôtel pour 2 adultes (non exonérés) et 2 enfants (exonérés) – 2 nuits - 45 € la chambre (lit double) et 55 € la chambre (lits séparés) :

⇒ 45 € (chambre adulte) x 2 nuits x 2% = **1.80 € pour la durée totale du séjour**

Hébergement en hôtel pour 2 adultes (non exonérés) et 2 enfants (exonérés) – 2 nuits – une grande chambre familiale à 95 € :

⇒ 95 € / 4 personnes = 23.75 €

⇒ 23,75 € x 2 personnes x 2 nuits x 2% = **1.90 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 2 adultes (non exonérés) + 2 enfants (exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 4 personnes = 87.50 €

⇒ 87,50 € x 2 personnes x 2% = **3.50 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 4 adultes (non exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 4 personnes = 87.50 €

⇒ 87.50 € x 4 personnes x 2% = **7.00 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 5 adultes (non exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 5 personnes = 70 €

⇒ 70 € x 5 personnes x 2% = **7.00 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 5 adultes (non exonérés) – 500 € la semaine entière

⇒ 500 € / 5 personnes = 100 €

⇒ 100 € x 5 personnes x 2% = **10.00 € pour la durée totale du séjour**

Exemples de calculs pour les hébergements non classés

Rappel : la tarification est de 2 % du cout HT des nuitées (=du séjour) par personne (=adulte non exonéré)

Exonérations : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Modalités de calcul : Tarif des nuitées (=séjour) HT par adulte (non exonéré) * Taux de tarification retenu 2 % = Montant de la taxe à percevoir

Hébergement en hôtel pour 2 adultes (non exonérés) et 2 enfants (exonérés) – 2 nuits - 45 € la chambre (lit double) et 55 € la chambre (lits séparés) :

⇒ 45 € (chambre adulte) x 2 nuits x 2% = **1.80 € pour la durée totale du séjour**

Hébergement en hôtel pour 2 adultes (non exonérés) et 2 enfants (exonérés) – 2 nuits – une grande chambre familiale à 95 € :

⇒ 95 € / 4 personnes = 23.75 €

⇒ 23,75 € x 2 personnes x 2 nuits x 2% = **1.90 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 2 adultes (non exonérés) + 2 enfants (exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 4 personnes = 87.50 €

⇒ 87,50 € x 2 personnes x 2% = **3.50 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 4 adultes (non exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 4 personnes = 87.50 €

⇒ 87.50 € x 4 personnes x 2% = **7.00 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 5 adultes (non exonérés) – 350 € la semaine entière

⇒ 350 € / 5 personnes = 70 €

⇒ 70 € x 5 personnes x 2% = **7.00 € pour la durée totale du séjour**

Gîte rural/meublé pour 5 adultes (non exonérés) – 500 € la semaine entière

⇒ 500 € / 5 personnes = 100 €

⇒ 100 € x 5 personnes x 2% = **10.00 € pour la durée totale du séjour**